

Le Recherchaymère



*Bulletin officiel de
l'Association des descendants
de Paul Vachon
(Familles Vachon et Pomerleau)*



à

Laurette Paquet et Hervé Pomerleau ont célébré leur cinquantième anniversaire de mariage en l'église de L'Assomption de St-Georges de Beauce en 2009. Le couple c'était marié à la même église le 13 juin 1959. Le mariage avait été célébré par le père Henri Paquet, cousin de Laurette.

Volume 22, numéro 2, juin 2020

Table des matières

<i>Mot de la présidente M^{me} Pierrette Vachon-L'Heureux</i>	3
<i>Les archives - les aléas de leur conservation par Claude Vachon historien</i>	4
<i>Contrat de mariage de François Vachon et de Marguerite Giroux</i>	8
<i>Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2019</i>	13
<i>Rassemblement annuel 2020</i>	20
<i>Convocation à l'Assemblée générale annuelle de 2020</i>	21
<i>Comment participer à une réunion par vidéoconférence</i>	22
<i>Espace publicitaire et commandites 2020</i>	22
<i>Conseil d'administration</i>	23

Nouveau mot de passe du site Internet de l'association

Le nouveau du mot de passe pour « Accès privé aux membres » à compter du 1^{er} juillet 2020 sera « **pandemie** ».

Vous trouverez le bouton « Accès privé aux membres » au bas de chaque page du site Internet de l'association.

Bienvenue à Madame Danielle Dalton de la Colombie Britannique, membre de 2003 à 2013, qui se joint de nouveau à notre groupe

Le tournoi des descendants de Georges Vachon est annulé

En raison des circonstances actuelles causées par le virus du covid-19,
le tournoi n'aura pas lieu cette année.



Mot de la présidente *M^{me} Pierrette Vachon-L'Heureux*

Bonjour à tous et à toutes!

Voici que l'été est enfin arrivé après un printemps particulièrement étonnant. La vingt-quatrième année d'existence de notre association aura été unique et déroutante. La pandémie a bouleversé nos activités et suscité une réflexion riche et diverse chez chacun et chacune d'entre nous. Une analyse soutenue de la situation de notre communauté aura mis en lumière l'importance de la famille pour faire face aux situations difficiles. La présence des personnes âgées, groupe de citoyens et de citoyennes dont plusieurs membres font partie, a aussi suscité de nombreuses discussions. La pandémie a aussi amené votre conseil d'administration à tenir ses réunions sur la plateforme Zoom. Ce fut un défi très stimulant et une découverte pour plusieurs. Pandémie oblige !

Avec votre deuxième numéro du *Copechagnière* de l'année, nous vous proposons de suivre notre historien Claude Vachon dans son tour d'horizon des supports d'écriture pour découvrir de quelles manières ces différents supports ont soit disparu, soit résisté au temps. De la pierre au nuage, lesquels ont été conservés et comment. Pour la paléographie, l'art de lire et de transcrire les anciens documents, elle vous est illustrée cette fois par le premier contrat de mariage de François Vachon, le cinquième enfant de Vincent Vachon dit Laminé et de Louise Cadieux dite Courville. Le contrat nous informe du mariage de François à Marguerite Giroux, le 14 novembre 1718. Cette chronique nous aura fait mieux connaître les filles et fils de la famille de notre ancêtre et leurs enfants. Nous en sommes maintenant aux générations qui ont suivi sur les terres de Beauport.

L'assemblée générale annuelle de la fédération des associations de familles a aussi eu lieu au printemps comme à l'habitude mais, cette fois, de façon virtuelle. Nous étions devant nos écrans lors de cette rencontre qui nous a proposé une vidéo du président commentant le rapport d'activité. Les mandats des administrateurs et des administratrices ont été prolongés à cette occasion. La fédération ne souhaite pas reprendre la participation à la FADOQ pour y installer un Espace famille cette année et l'avenir du salon des associations de familles semble incertain.

C'est à la suite de l'accueil de plusieurs visiteurs venus rendre hommage aux Pomerleau à l'occasion de l'exposition proposée par le service des loisirs de la ville de Saint-Georges en Beauce que la thématique du rassemblement 2020 s'est précisée. Notre rassemblement, sous sa forme virtuelle, sera un hommage à la Beauce et aux Pomerleau de Saint-Georges. Les consignes pour votre inscription au rassemblement ainsi que les documents utiles pour l'Assemblée générale annuelle vous sont présentés dans le bulletin comme à l'habitude.

Laissez-vous tenter par l'expérience !

Toujours fière et laborieuse!



Les archives - les aléas de leur conservation par Claude Vachon historien

Dans le dernier bulletin, nous abordions les différents supports sur lesquels les hommes consignaient ce qui était le plus important pour eux. Ce second volet décrira de quelles manières ces différents supports ont soit disparu, soit résisté au temps et de quelles façons ils ont été conservés.

L'Antiquité

Au cours de l'Antiquité, certains aléas furent plus bénéfiques pour la conservation des témoignages. À titre d'exemple, dans les civilisations sumérienne, babyloniennes et assyriennes, on utilisait des tablettes d'argile, entre autres, pour établir les inventaires des denrées dans les différents palais. Pour assurer leur conservation on les faisait sécher au soleil. Mais à cause de plusieurs incendies de palais mésopotamiens, des milliers de ces tablettes ont été cuites et ont pu ainsi être conservées permettant aux archéologues de les déchiffrer. Ces tablettes couvrent plus de 3 000 ans d'histoire et les collections publiques et privées en compte plus 500 000.

Cependant, les incendies ne furent pas des plus bénéfiques, mais plutôt catastrophiques comme par exemple celle de la grande bibliothèque d'Alexandrie. Contrairement à la légende, elle ne fut pas détruite pendant l'incendie de la ville, lors de la campagne de César en Égypte, mais ses rouleaux furent sacrifiés, au VII^e siècle de notre ère, par l'émir Amrou Ben Al-As, sur l'injonction du calife de Bagdad.

Un meilleur sort est réservé aux inscriptions sur la pierre que ce soit celles sur les obélisques exposés au grand air ou celles inscrites sur les parois des tombeaux aux différentes époques pharaoniques. Il y eut quand même certaines destructions d'inscriptions aux cours des périodes troubles, entre autres, celles suivant le décès d'Aménophis IV (Akhenaton) et de son épouse la reine Néfertiti qui prônaient le culte d'un dieu unique au détriment de ceux des nombreux dieux au grand dam des grands prêtres de l'époque.

Ce besoin de destruction dicté par les croyances religieuses s'est également manifesté envers les monuments. Comme par exemple la destruction du nez du Sphinx. Selon l'historien allemand Ulrich Haarmann, qui s'appuie sur les témoignages de plusieurs auteurs arabes du Moyen Âge, le Sphinx était décrit comme le « talisman » du Nil favorisant la saison des inondations. Le visage du Sphinx fut endommagé en 1378 par Mohammed Sa'im al-Dahr, un soufi iconoclaste qui voulait le détruire parce qu'il le considérait comme une idole païenne car les paysans égyptiens lui donnaient des offrandes pour favoriser leurs récoltes. Il s'attaqua, seul, au nez et aux oreilles du monument. Mal lui en pris car ce Mohammed fut pendu pour vandalisme avant que sa dépouille ne fût brûlée par ces mêmes paysans égyptiens, devant le Sphinx.

Au Moyen Âge

Une fois la période des invasions barbares terminée, les principaux documents concernant la gestion des royaumes étaient précieusement conservés dans les chancelleries ou les palais des souverains. En ce qui à trait aux documents religieux et de recherches philosophiques et scientifiques, ils étaient conservés bien à l'abri dans les monastères. Les seuls dangers pouvant entraîner leur destruction se résumaient aux pillages et aux incendies.

Les Temps Modernes

La plus grande invention des Temps Modernes, l'imprimerie par Gutenberg en 1440 amènera graduellement une prolifération des écrits et des livres à travers tout le monde occidental connu. Là encore, la seule menace possible à leur destruction c'était les incendies. Toutefois de grands bouleversements allaient survenir à la fin de cette période.

En effet, concernant les documents écrits, créés à partir du Moyen Âge jusqu'à la fin de l'Ancien Régime i.e. jusqu'à la fin des Temps Modernes, plusieurs de ceux-ci furent détruits lors des incendies de châteaux, entre autres, durant la révolution française, qui a balayé la France de 1789 jusqu'en 1799. Citons notamment les papiers terriers sur lesquels étaient consignés les titres de propriété i.e. la description de tous les héritages, biens féodaux d'un seigneur, ainsi que tous les droits perçus sur ses vassaux et arrière-vassaux. En un mot, ces papiers étaient des déclarations par le menu de tout ce que chaque vassal ou sujet censier possédait et qui relevait de la terre. Il en fut de même pour de nombreux documents conservés dans les monastères qui furent aussi pillés et incendiés.

Cette folie destructrice n'allait pas épargner la pierre. Les cathédrales édifiées au Moyen Âge, des lieux consacrés à la religion catholique et qui contenaient une foule d'information sur l'histoire de la bible furent également abimées car elles représentaient pour les insurgés l'Ancien Régime honni. Plusieurs de celles-ci furent incendiées mais certaines, épargnées de la fureur révolutionnaire, purent subsister sans toutefois qu'il y ait eu dans certains cas quelques mutilations de leur statuaire et de leurs gisants, entre autres, ceux représentant des personnages royaux.

La Période Contemporaine

L'utilisation du papier sera la seule forme de conservation durant les XIX^e et XX^e siècles et connaîtra son apogée avec l'apparition de la dactylographie. Toutefois, une mauvaise surprise attendait les utilisateurs de ce nouveau procédé par l'introduction, pour des raisons d'économie, du papier « oignon » pour la conservation des copies. Ce support de très piètre qualité retenait beaucoup moins l'encre des textes et après quelques années elle s'effaçait complètement entraînant la perte du contenu des documents. Il en était de même des copies en papier carbone qui retenaient de moins en moins d'informations au fur et à mesure de l'ajout des copies.

En ce qui a trait à l'utilisation du microfilm pour le transfert et la conservation des documents papier, ce support sur celluloïd s'avère très efficace tant pour la rétention des informations que pour leur conservation sur une très longue durée dans des conditions de conservation adéquate. Les dangers possibles sont le mauvais entretien des lecteurs de microfilm qui égratignent le celluloïd ou la disparition comme telle des lecteurs.

Une nouvelle ère : l'apparition de l'électronique

C'est surtout l'apparition des moyens électroniques au cours de la seconde moitié du XX^e qui diminuera de plus en plus l'utilisation du papier ou du microfilm comme support d'information. Tout d'abord pour les grandes firmes, compagnies et organismes gouvernementaux toutes les saisies de leurs données sur rubans magnétiques seront lues par la suite par les ordinateurs. Là également il y aura danger pour la conservation des données qui s'effaceront au fur et à mesure de la conservation des rubans dans des conditions inadéquates d'entreposage. À titre d'exemple, nous n'avons qu'à penser aux émissions de télévision conservées sur ces supports qui vieillissent très mal et dont la diffusion devient presque impossible après quelques années.

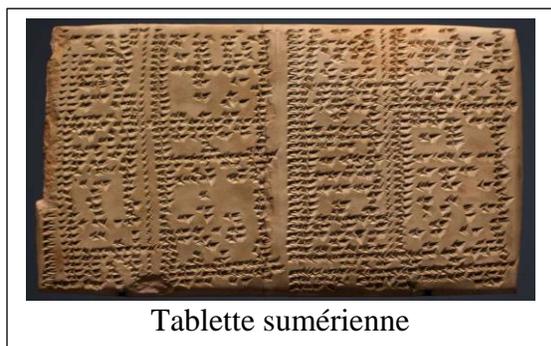
Là encore, on retrouve les mêmes raisons d'économie à l'achat et à l'utilisation de ce nouveau support soit celui de l'espace pour leur archivage et la rapidité d'accès à leur consultation.

Pour assurer la conservation de ces nouveaux supports d'information et pour pallier leur disparition, soit par le feu ou cataclysmes naturels comme les séismes ou les inondations, les grandes firmes, compagnies et organismes gouvernementaux ont mis sur pieds différents lieux d'entreposage où l'accès aux données et aux outils de consultation et de diffusion sont également disponibles.

Aujourd'hui, en plus de la création et de la conservation des données de masse, i.e. les métadonnées, il y a celles créées par les individus avec leurs nouveaux outils électroniques personnels comme les ordinateurs portables et les téléphones intelligents et elles sont transférées automatiquement dans le « cloud » ou le nuage pour leur conservation.

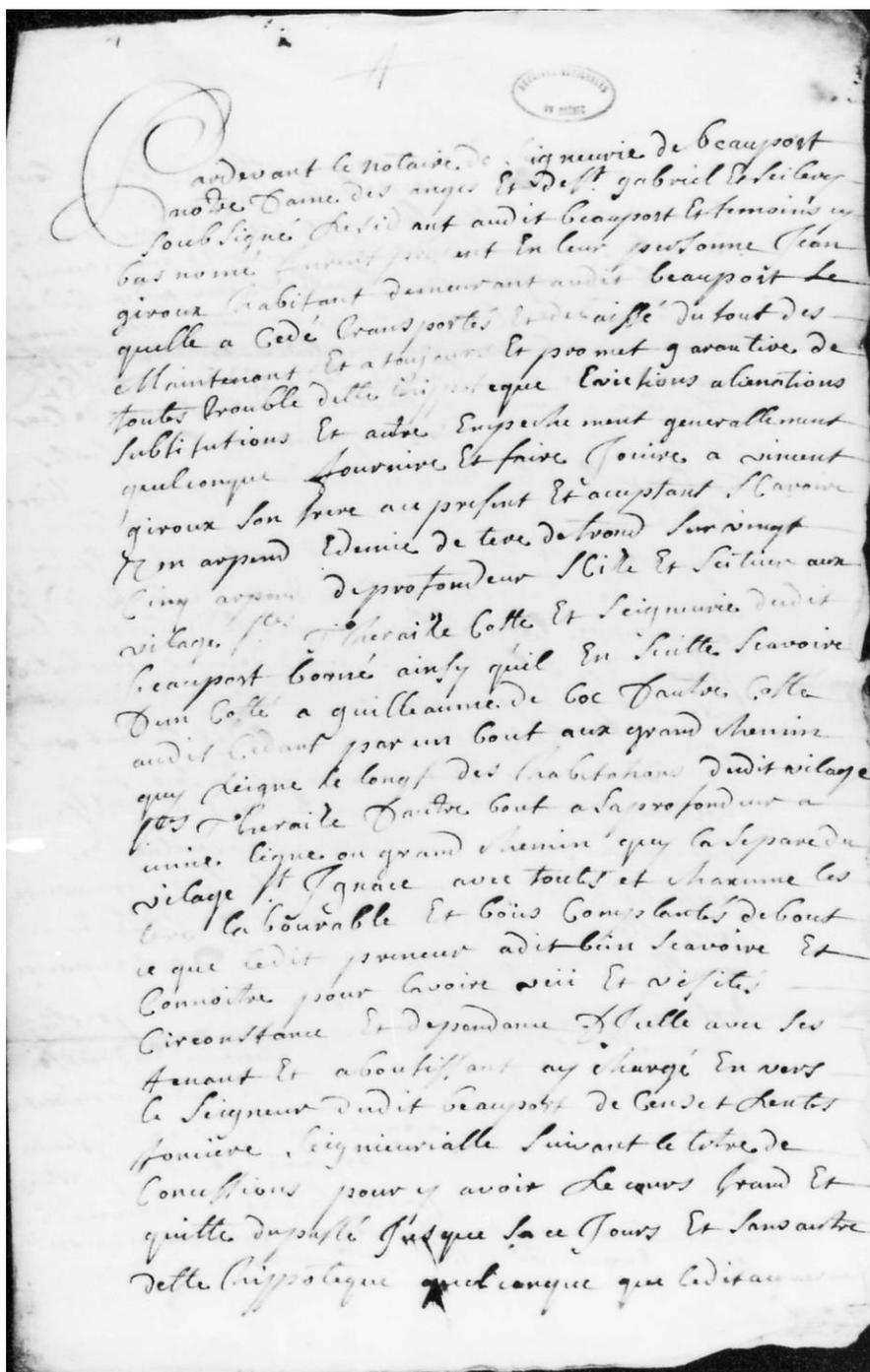
Au Québec, en ce qui a trait aux sites web, en plus de ceux des organismes gouvernementaux, archivés depuis 1995, la BAnQ, (*Bibliothèque et Archives nationales du Québec*) collecte et archive depuis 2009 plus de 1300 sites d'organismes privés qui représentent un intérêt pour les générations futures. Un travail qui ne sera jamais terminé, selon Mireille Laforce directrice du dépôt légal et des acquisitions. D'après elle, la préservation des données numériques est plus complexe que les données papier et on ne peut pas seulement mettre les disques durs dans une réserve à température contrôlée, il faut également prévoir des migrations pour s'assurer de l'intégrité des données, le numérique étant très fragile.

Souhaitons que tous les outils pour leur repérage et leur utilisation soient eux aussi constamment mis à jour et qu'ils évolueront au même rythme que les avancées technologiques à venir. Ainsi, cette multitude de données sera accessible tant pour les chercheurs que pour les futurs historiens.



Contrat de mariage de François Vachon et de Marguerite Giroux

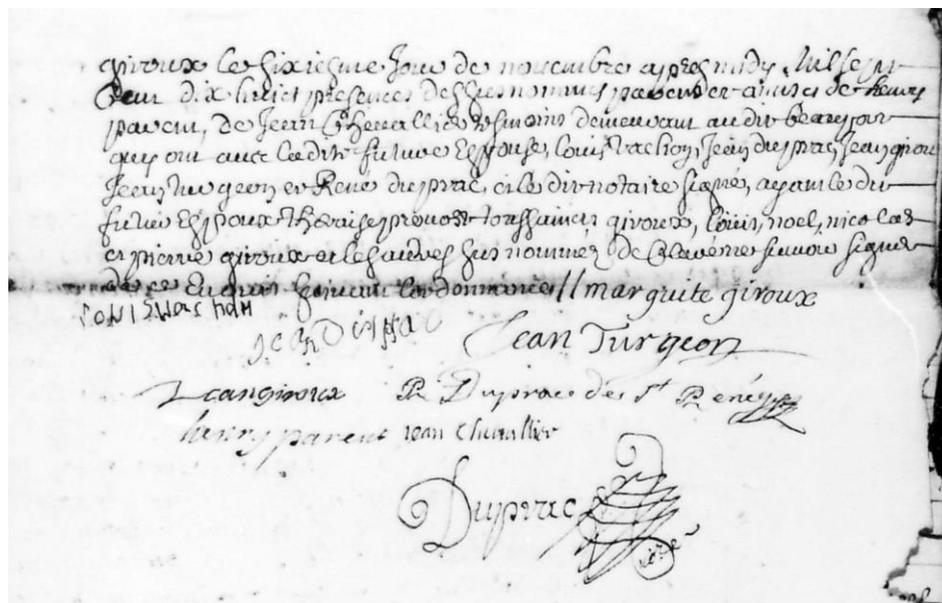
François Vachon, le cinquième enfant de Vincent Vachon dit Laminée et de Louise Cadieux dit Courville, a épousé Marguerite Giroux le 14 novembre 1718 à Beauport.



4

Pardevant le notaire de la Seigneurie de Beauport
noire Dame des anges Et de St gabriel Et de St
poub. Signe. de l'aud. audit Beauport Et temoins en
bas nomme. furent present en leur personne Jean
giroux habitant demeurant audit Beauport le
quell a cedé Coars portes vendraisse du tout des
cblaintes et a toujours le promet q avoative de
toutes trouble dette liy. que que Evieious alienations
substitutions Et autre. Ensushe ment generallement
quelconque. Souvenir Et faire. Souvenir a sinent
giroux son frere au presant Et acupstant. M. Vachon
Et en arpent. Demie de terre de grand Sur vingt
Cinq arpent de profondeur. Mile Et Sictur aux
village. Et de l'heraie Cotte Et Seigneurie dudit
Beauport. Comme ainly quil. En suite. Savaire
Dun Cotte a guillaume. de Coc. Dautre. Cotte
audit. Cédant par un bout aux grand chemin
qui seique le long des habitans dudit village
Et de l'heraie Dautre. bout a la profondeur a
cinq. ligne. ou grand chemin qui la separe du
village. Et. Ignace. avec tout et chaxime les
Cotte. la honorable. Et bois. Comp. l'acte de bout
ce que ledit. p. s. adit. bien. Savaire. Et
Circoustance. Et dependance. Et. l'acte. avec les
Avant. Et. aboutissant. ay. charge. En vers
le. Seigneur. dudit. Beauport. de. Cens. et. de. l'acte.
Savoir. Seigneuriale. suivant. le. titre. de
Concessions. pour. y. avoir. Le. cours. grand. Et
quitté. du. double. Jusque. la. ce. Jour. Et. sans. autre
dette. liy. que. quelconque. que. ledit. au.

En Pouvoir Les dits Rois ayantz Compe en Cour
1520 p. 12. ~~et~~ respectueusement Cille Celliers Et
Ordnés sont finiti. a la charge des dits Comptes et
et autres. droit. Le duc. sont pour Et moyennant
que le dit acquiesceur. Rembour. ira audit Cedant
la somme de deux cent cinquante livre. Le duc
cent vingt cinq livre que ledit acquiesceur approuve
audit Cedant. Comme ledit Cedant a dit Et
De la. somme. en foy. la dite somme de cent
vingt cinq livre. doit auparavant. les parties
de la quelle dite. somme. de cent vingt cinq livre
ledit Cedant. En tout quitte. Et de charge les
acquiesceur et généralement toutes autres. Et la
somme de cent vingt cinq livre. restant. ledit
acquiesceur. Est obligé. Et sur ledit Cedant. Luy
payer. dans la fin du mois de may. prochain
venant pour parfaire. Et. En luy. paiement
Comme. Du l'acte. ce que dessus. le dit Cedant. ont
Et. Consent. que ledit acquiesceur. En tout. Sauf
retier. Et. en. luy. l'acte. de. Sauf. l'acte.
par. quoy. ainsi. qu'il. a. obtenu. En. vertu. de
prohibes. Consentant. le. l'acte. et. luy. l'acte.
généralle. Et. l'acte. le. porteur. des. l'acte. une
quell'il. Somme. possible. de. dans. l'acte.
Et. Car. ainsi. a. esté. accordé. entre. les. parties.
Promettant. le. obligé. de. l'acte. en. droit. de
de. l'acte. l'acte. Et. par. le. audit. l'acte.
Et. du. d'acte. l'acte. le. 19. septembre
mil. l'acte. l'acte. l'acte. l'acte. l'acte.
Et. du. l'acte. l'acte. l'acte. l'acte. l'acte.
l'acte. l'acte. l'acte. l'acte. l'acte.
l'acte. l'acte. l'acte. l'acte. l'acte.



Note : Dans ce bulletin, nous présentons le premier contrat de mariage de François Vachon le cinquième enfant de Vincent Vachon dit Laminée et de Louise Cadieux dit Courville. François est né le 30 octobre 1693 à Beauport. Il est décédé le 23 octobre 1729 et sa dépouille fût enterrée à Beauport.

Le contrat de mariage à Marguerite Giroux fut rédigé le 6 et le mariage religieux eut lieu le 14 novembre 1718 à Beauport. La mariée est née le 2 janvier 1700 et elle est décédée le 12 décembre 1728 à Beauport. Six enfants sont nés de cette union :

- Françoise est née le 11 août 1719 et elle est décédée le 10 mai 1730*
- Vincent est né le 18 janvier 1721 et il est décédé le 17 juin 1733*
- Jean-Baptiste est né le 9 août 1722 et il est décédé le 8 août 1798*
- Marie-Marguerite est née le 27 janvier 1724 et elle est décédée le 22 mars 1776*
- Louis est né le 5 juillet 1725 et il est décédé le 13 janvier 1727*
- Marie-Geneviève est née le 31 octobre 1727 et elle est décédée le 9 février 1730*

Le décès de Marguerite a laissé François avec cinq enfants à sa charge, leurs fils Louis étant décédé l'année précédente.

François Vachon s'est marié en deuxième noces à Dorothee Fugère le 13 juin 1729 à l'église de La Nativité-de-Notre-Dame de Beauport. Le contrat de mariage fut rédigé le 12 juin 1729 par le notaire Noël Duprac. De ce mariage une fille, Geneviève, est née le 21 juillet 1730.

François est décédé quatre mois et dix jours après son deuxième mariage, laissant Dorothee enceinte et avec cinq enfants en bas âge à sa charge.

Au décès de François, son frère Louis a été nommé tuteur des enfants

La transcription de ce contrat qui suit n'engage en rien la responsabilité de l'association. L'original de ce document a été numérisé par le BANQ.

Transcription du contrat de mariage de François Vachon et Marguerite Giroux

6 Novembre 1718

Contrat de Mariage

entre

François Vachon

Et Marguerite Giroux

Jean Robert Duprac

6 Novembre 1718

Pardevant le notaire des Seigneurie de beauport de Saint gabriel et de nostre dame des anges
Sous Signée y ReSydant et teSmoints Sy bas nommes furent preSens ThereiSe provoSt veuve de
deffunct Michel giroux vivant Son mary habitant demeurant En la paroiSSe de nostre dame de la
MiSericorde de beauport La quelle faiSant et Stipullant Comme mere et tutriSSe pour et au nom
de Marguerite giroux Sa fille et dudit deffunct Michel giroux Ses pere et mere a ce preSent et de
Son ConSentement D'une part, et fran• ois Vachon fils de deffunct Vincent Vachon Sieur la
minée Capitaine de Milice de la Compagnye du dit beauport de Son vivant, et de deffuncte
louise Courville Courville SeS pereet Mere demeurant En la paroiSSe de nostre dame de la
MiSericorde du dit beauport pour luy et En Son nom D'autre partLes quels partyes de leurs bons
gres preSences et du ConSentement de leurs parens et amis pource aSSemblÉEs de part, et
d'autre Scavoir dela part dela dite Marguerite giroux Sa fille, Louis, noel nicolas, Jean, françois,
et pierre giroux freres germains dela dite Marguerite giroux future ESpouSe, Jean duprac
ThereiSe giroux Sa femme beau frere et Seur dela dite Marguerite giroux future ESpouSe, Jean,
et touSSaint giroux SeS oncles paternels, mathieu TeSSier dit laplante, et RenÉ duprac dit St.
RenÉ leurs amis, et de la part du dit fran□ois Vachon, loYis et Vincent Vachon frere du dit
fran• ois Vachon futur ESpoux, Jean menard Son beau frere a CauSe de fran• oiSe Vachon Sa
femme, Jean Turgeon Son oncle paternel a CauSe de Marie anne Vachon Son ESpouSe, et de
fran• ois langlois Sieur traverSy Major et EnSeigne de la Compaignye de beauport Son CouSin
germain, et Son parin, Ont EstÉ fait les traittes et promeSSes de Mariage quy EnSuivent C'eSt
aScavoir la dite ThereiSe provoSt a promis et promet de donner et bailler la dite Marguerite
giroux Sa fille et du dit deffunct Michel giroux par nom et loy de mariage au dit françois Vachon
quy la promis et promet prendre aSa6 femme et legitime ESpouSe, Comme auSSy la dite fille la
promis et promet prendre pour Son Mary et legitime ESpoux, et Jceluy celebrer et SolemniSer
En Sainte Esglise le plustost que faire ce pourra, et qu'advisé et deliberer Sera Entr'eux leurs
dits parens et amis, Pour EStre Comme Seront duJour de leurs ESpouSailles uns et Communs En
tous biens meuble ConcqueSt Immeuble et dans leurs et acqueSt quy leurs Soit deSSy devan
advenus et EScheu et pourront * * Sy apres leurs advenir et ESchoir par

Page (2) de la copie de l'original du contrat.

par Succession donations ou autrement Reciproquement depart et d'autre aquelque pris et
valleur que leurs droict SuccesSif de Chacun d'eux SepuiSSent monter derogant et Renonceant

les dites partyes Expressement pour ce Regard ala CouStume de paris En ce quelle y EST Contraire, Seprendront les dits futurs ESpoux avec tous leurs biens et droicts a Eux appartenant quy Sont EScheue deSSy devan, et pourront Sy apres leurs ESchoir par Succession donation ou autrement Sans ESTre neanmoins tenus des dettes hypotecques l'un de lautre precedemment faits et Créé ains Sy aucune ce trouve elles Seront payéé et acquitte par celuy dequy elle procederont et Sur Son bien, et a ESTé accordé Entres leS dites partyes que le Survivantdeux deux En Cas qu'il ny ait aucuns Enfant Vivant procréé du dit Mariage Jouira En USufruit Sa Vie durant de tous leS biens quy ce trouveront apreS le deceds du premier mourant aSa Caution Juratoire, Sans autre Caution bailler nonobstant la CouStume pourveu toutes fois qu'il ny ait aucun Enfant Vivant Comme dit EST au Jour deladiSSolution d'Jceluy et pour JnSinuerSes preSentes En la prevoStÉ et admireautÉ dequebec dans les quatre mois de l'ordonnance, En faveur duquel futur mariage le dit futur ESpoux a douéé et doué ladite future ESpouse du doÿaire CouStumier, ou dela Somme de Mil livres de douire pour Une fois payÉ au Choix dela dite future ESpouse le preciput a ESTÉ ReglÉ Entr'eux a ESTÉ ReglÉÉ ala Somme de Cinq Cent livres aprendre par le Survivant Sur leS meubleS dela future CommuneautÉ Suivant lapriSÉÉ de l'Invantaire etSans CriÉ avec Ses habits, linges aSon USage, Son lit tel qu'il Sera alors Sera permis alors ala dite future ESpouse advenant la diSSolu tion dela future CommuneautÉ Renoncer ^ Jcelle et demporter franchement et quittement cequelle Justiffira avoir porté et mis En Jcelle Ses habits, linges aSon USage et Son lit tel qu'il ce trouvera alors Ses doÿaire et preciput Sy deSSus ReglÉ, et tout Jusqu'alors luy Sera advenu et EScheu par Succession donation ou autrement, Sans ESTre tenue deS dettes delafuture CommuneautÉ Encore bien quelle y fut obligée ou Condamnée auquel Cas elle Sera acquitÉ garentie JndamniSÉÉ par etSur leS biens dudit futur ESpoux qu'il a deS apreSent ChargÉ hipotecque, fait et paSSÉ au dit beaupt En la maiSon dela dite ThereiSe provoSt Veuve dudit feu Michel

Page (3) de la copie de l'original du contrat.

giroux le SixieSme Jour de novembre apreS midy, Mil Sept Cent dix huit preSences deSSus nommes parens et amis et de henry parent, de Jean Chevallier teSmoins demeurant audit beaupt quy ont avec ladite future ESpouse, louis Vachon, Jean duprac, Jean giroux Jean Turgeon et RenÉ Duprac, etle dit notaire Signé, ayant le dit futur ESpoux TheraiSe provoSt TouSSaint giroux, louis, noel, nicolas et pierre giroux etlesautres Sus nommÉS deClarÉ ne Scavoir Signer de ce Enquis Suivant lordonnance //

marguite giroux (Sign.)

louis Vachon (Sign.)

jean duprac (Sign.) Jean Turgeon (Sign.)

Jean giroux (Sign.) R Duprac de St RenÉ (Sign.)

henry parent (Sign.) jean chevallier (Sign.)

Duprac nore (Sign. et para.)

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2019

ASSOCIATION DES DESCENDANTS DE PAUL VACHON
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2019
COLLÈGE MILITAIRE ROYAL ST-JEAN
15, RUE ST-JACQUES NORD
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

PRÉSENCE :

Charest Réjean, Dion Danielle, Duval Pierre, Gagné Francine, Gagnon Réjeanne, Giroux Lucille, Lacaille Jacqueline, Lachance Suzanne, Martel Diane, Montcalm Réal, Pomerleau Daniel, Pomerleau Luc, Pomerleau Marie-Marthe, Sabourin Rachel, Vachon Denis, Vachon Gaétan, Vachon Léandre, Vachon Luc, Vachon Micheline, Vachon-L'Heureux Pierrette, Vachon Réjeanne, Vachon Richard (393), Vachon Richard (411), et Vachon Sylvain.

ABSENCE :

Pomerleau Éric (trésorier), Vachon Carol (administrateur), Vachon Éloi, Vachon Francine (vice-présidente), Vachon Mathieu,

1- OUVERTURE DE L'AGA DU 14 SEPTEMBRE 2019

Pierrette Vachon-L'Heureux souhaite la bienvenue à tous les participants et Léandre Vachon présente le programme de la journée.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Micheline Vachon et appuyée par Sylvain Vachon.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2018

L'adoption du procès-verbal est proposée par Richard Vachon (411) et appuyée par Richard Vachon (393).

4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Pierrette Vachon-L'Heureux présente un sommaire des activités du conseil d'administration et donne des explications pour décrire l'importance et le contexte ainsi que les frais engagés afin de donner de la visibilité à notre association et affirmer sa présence par les services aux membres tels que le site internet, la page Facebook et le bulletin. Vous retrouverez le texte intégral du rapport à l'Annexe-1.

5- RAPPORT DU TRÉSORIER

En l'absence de Éric Pomerleau à la suite d'un décès dans sa famille, Léandre Vachon fait état de la situation financière de notre organisme. Vous retrouverez en Annexe-2 un tableau comparatif des recettes et des déboursés ainsi que la valeur des AVOIRS/ ACTIFS.
Il est proposé par Réjean Charest et appuyé par Gaétan Vachon d'approuver les États financiers.

6- RAPPORT DU REGISTRAIRE

Vous retrouverez en Annexe-3, une description de la situation actuelle de l'ensemble de nos membres et un commentaire sur les efforts à faire pour maintenir les adhésions.

7- ÉLECTIONS

Mme Marie-Marthe Pomerleau accepte la fonction de présidente des élections et M. Réjean Charest accepte le rôle de secrétaire.

- Mme Pierrette Vachon-L'Heureux : proposée par Mme Micheline Vachon et appuyée par M. Pierre Duval. Elle accepte.
- M. Léandre Vachon : proposé par Mme Lucille Giroux et appuyé par Mme Réjeanne Vachon. Il accepte.
- M. Carol Vachon : proposé en son absence par Mme Francine Gagné et appuyé par Mme Micheline Vachon. Il avait donné son accord.
- M. Daniel Pomerleau : proposé par M. Pierre Duval et appuyé par M. Gaétan Vachon. Il accepte.
- Mme Francine Gagné : proposée par M. Léandre Vachon et appuyée par M. Gaétan Vachon. Elle refuse.
- M. Sylvain Vachon : proposé par Mme Réjeanne Vachon et appuyé par Mme Diane Martel. Il accepte.
- M. Richard Vachon (411) : proposé par Mme Danielle Dion et appuyé par Mme Réjeanne Vachon. Il refuse.
- M. Richard Vachon (393) : proposé par M. Luc Vachon et appuyé par Mme Lucille Giroux. Il refuse.

8- SITE INTERNET ET PAGE FACEBOOK

Dans le rapport du registraire, on fait mention des statistiques de la fréquentation grandissante de notre site internet et des commentaires recueillis. Voir en Annexe-3.

9- PÉRIODE DE QUESTIONS

À la demande de certains membres, la conférence de Thetford Mines a été rendue accessible sur notre site internet, sous l'étiquette rassemblement 2017. La conférence de M. Jean-Marie Lebel donnée lors du rassemblement 2018 à Québec n'est pas disponible.

10- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Pierrette Vachon-L'Heureux procède à la levée de l'assemblée ; la proposition est appuyée par Sylvain Vachon.

Daniel Pomerleau	Date
secrétaire	

Pierrette Vachon-L'Heureux	Date
présidente	

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE 2018-2019

À la fin du rassemblement de l'année dernière à Beauport, j'ai entrepris ma neuvième année à la présidence de l'Association des descendants de Paul Vachon, l'ADPV. C'est ensemble que nous avons repris le chemin de nos aïeux qui se sont installés en Nouvelle-France au début de la colonie à l'occasion du centenaire de la reconstruction de la cinquième église sur le site de La Nativité de Notre-Dame de Beauport. Le récit de la vie au cœur de Beauport tel que raconté par notre historien Jean-Marie Lebel restera dans nos mémoires. Le bourg de Fargy et ses environs est devenu pour plusieurs un espace géographique plus familier et la vie de notre ancêtre à l'époque de Louis Hébert et de Marie Rollet nous apparaît maintenant davantage faire partie de notre histoire.

Notre association qui a été fondée en 1996 est aujourd'hui, en ce mois de septembre 2019, dans sa vingtième troisième année d'existence. Elle jouit d'une excellente réputation dans la communauté des associations de famille souche du Québec. Cette année, nous voici à nouveau réunis après la période des vacances, en début de septembre, selon le souhait exprimé par l'assemblée générale il y a cinq ans déjà. Ce rassemblement revêt un caractère résolument historique puisqu'il s'inscrit dans le cadre de la grande histoire de la Nouvelle-France, celle de Samuel de Champlain et de ses présences sur le territoire où nous sommes réunis.

En jetant un regard en arrière, nous pouvons constater que comme à l'habitude, la dernière année de vie associative s'est déroulée fort allègrement. Nous n'avons pas tenu la première réunion du nouveau conseil d'administration immédiatement à la suite du rassemblement de 2018 comme prévu. Nous avons reporté la réunion à l'automne et le procès-verbal du printemps en fait foi. C'est le Salon de la FADOQ qui nous a vite rassemblé à nouveau à la fin septembre pour accueillir les Vachon de la grande région de Québec et des environs qui sont venus s'enquérir de leur association de famille présente parmi le regroupement des associations organisé par la fédération des associations de familles du Québec. Cette première expérience de participation à l'événement qu'était le septième salon de la FADOQ a été très heureuse. Votre association a grandement profité de ces trois journées de cohabitation à l'Espace famille avec les autres associations de familles pour échanger sur une foule de préoccupations. Il y a eu parution du stand de l'ADPV dans le journal de la FADOQ et l'achalandage a été important avec plus de 5,000 visiteurs. Nous nous préparons d'ailleurs à renouveler l'expérience à la fin du mois. Le budget nécessaire a été voté par le conseil d'administration en octobre 2018. La réunion de notre fédération des associations de familles a eu lieu à Québec au mois de mai. Carol Vachon et Éric Pomerleau étaient les administrateurs délégués à cette assemblée générale annuelle de la fédération le 24 mars. Éric Pomerleau s'est éventuellement désisté, mais Carol Vachon a représenté l'ADPV à l'AGA du printemps.

C'est à Trois-Rivières au Restaurant Maman Fournier, que la 39e réunion du conseil d'administration de notre association a eu lieu à 10h, le 27 octobre 2018. Le procès-verbal du 24 mars fait foi de la distribution des mandats pour former le comité de direction. La 40e réunion a suivi alors que le candidat à la cooptation devait se joindre à nous. Nous entreprîmes la lecture du procès-verbal du CA du 28 avril 2018 et celui de l'assemblée générale annuelle du 15 septembre 2018 en vue de l'adoption par l'assemblée générale. Le rassemblement de 2019 est à l'ordre du jour. Le comité organisateur du rassemblement qui aura lieu à Saint-Jean-sur-le-Richelieu est composé de Léandre Vachon, Daniel Pomerleau et Marie-Marthe Pomerleau.

La 41e réunion du conseil d'administration de l'ADPV, la troisième de l'année, a eu lieu au restaurant Maman Fournier de Trois-Rivières le 24 mars à 10 h. C'est à cette occasion que la démission de notre administrateur Denis Pomerleau de Thedford Mines a été annoncée. Nous remercions Denis Pomerleau de sa participation aux travaux du conseil et lui souhaitons de continuer à participer à la promotion de notre association dans son milieu. Nous avons donc un poste à combler aujourd'hui.

La publication de notre bulletin est une activité très importante pour notre vie associative qui est menée d'une main de maître par notre généalogiste. Depuis notre dernière assemblée générale, le bulletin de fin d'année 2018, le volume 20, numéro 3, octobre 2018 nous a proposé un retour sur le Rassemblement de Beauport et sur le Salon de la FADOQ. Un numéro souvenir en quelque sorte. Le bulletin du printemps, le volume 21, numéro 1, mars 2019 nous a offert un intéressant témoignage de l'activité de sauvetage sur notre fleuve Saint-Laurent et un aperçu des ravages de la grippe espagnole à l'occasion du centenaire de cet événement. Enfin, le dernier bulletin, celui du début de l'été, volume 21, numéro 2, juin 2019 nous a permis de nous préparer à notre rencontre d'aujourd'hui. Signalons au passage que nous n'avons pas pour autant peu soigné notre rubrique de paléographie! Les mariages des filles de Paul et de Marguerite n'auront bientôt plus de secret pour nous.

Je termine ce rappel des événements et travaux de l'année en offrant à notre secrétaire toutes nos sympathies à l'occasion du décès de Louise son épouse qui était avec nous l'année dernière à Beauport. Enfin, nous souhaitons une meilleure santé à notre vice-présidente Francine Vachon afin qu'elle puisse continuer à travailler avec nous. Un merci tout particulier aux membres du comité d'organisation du rassemblement 2019. Merci à vous tous et toutes d'être là.

Longue vie à l'association des descendants de Paul Vachon!

Pierrette Vachon-L'Heureux Québec, septembre 2019

SITUATION FINANCIÈRE DE						
L'ASSOCIATION des DESCENDANTS de PAUL VACHON						
(familles Vachon et Pomerleau)						
Assemblée générale annuelle le 14 septembre 2019 à Saint-Jean-sur-le-Richelieu						
	2019 ^P	2019-08-31	2018	2017	2016	2015
Recettes						
Cotisations des membres	1 500,00	1 234,00	1 879,00	2 477,00	1 510,00	1 976,99
Ventes d'articles de promotion et tirage	100,00	0,00	278,10	367,50	532,30	318,75
Rassemblements annuels et brunchs	1 000,00	0,00	1 387,00	1 420,00	915,00	1 329,00
Intérêts du placement chez Tangerine	59,84	33,07	58,88	51,27	65,78	116,53
Publicité et Dons	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
Total des recettes au 31 décembre	2 659,84	1 267,07	3 602,98	4 315,77	3 023,08	4 195,27
Déboursés						
Bulletin, secrétariat et registrariat						
Bulletin Le Copechagnière	999,65	666,43	990,50	930,22	1 081,39	1 087,66
Secrétariat	150,00	0,00	254,18	69,42	137,86	270,13
Registrariat et trésorerie	150,00	66,57	0,00	366,66	265,76	116,92
Recrutement et Sections régionales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 299,65	733,00	1 244,68	1 366,30	1 485,01	1 474,71
Kiosques et Congrès	500,00	500,00	500,00	229,95	370,35	375,00
Rassemblements annuels & divers	1 000,00	0,00	1 598,76	1 438,03	812,36	2 136,16
Articles de promotion	300,00	0,00	0,00	314,20	1 105,92	141,00
Cotisations F.F.S.Q., assurances	316,00	285,00	316,00	258,00	272,00	280,00
Incorporation (charte)	34,00	0,00	34,00	34,00	34,00	34,00
Site Internet	100,00	100,00	91,00	91,00	93,13	81,63
Frais à la Caisse populaire	115,45	79,65	119,74	126,70	104,88	93,92
Total des déboursés au 31 décembre	3 665,10	1 697,65	3 904,18	3 858,18	4 277,65	4 616,42
Excédent des recettes sur les déboursés	-1 005,26	-430,58	-301,20	457,59	-1 254,57	-421,15
Avoirs						
Solde à la Caisse Populaire de Charlesbourg	1 395,69	1 431,49	1 901,17	1 322,12	717,50	1 878,59
Part de qualification à la Caisse Populaire	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Solde chez Tangerine	5 404,10	5 377,33	5 364,67	5 805,91	6 254,64	6 188,86
Inventaire incluant articles de bureau et équipement ¹	1 999,32	1 999,32	1 999,32	1 961,72	1 951,79	1 965,54
Total de l'avoir au 31 décembre	8 804,11	8 813,14	9 270,16	9 094,75	8 928,93	10 037,99
^P : prévision						
¹ : À partir de 2006, l'inventaire est évalué au coût de production.						
L'inventaire ne tient pas compte des bulletins sous l'ancien format.						

RAPPORT DU REGISTRAIRE ET DU WEBMESTRE

1. Réalisations 2018-2019

- Cartes de membre : depuis 2016, l'envoi d'une carte de membre permanente afin de diminuer les coûts. Il en reste 2 à remettre.
- Ajout des bulletins « Le Copechagnière » sur le site Internet de l'association. Vol. 16 (2014) et Vol. 17 (2015).

2. Cotisations : membres en action 128 (123)

Membre à vie : 2

Membres en règle : 67 (59)

Membres en règle conjoints : 47 (42)

Cotisations dues (1^{er} envoi fait) :

7 (6) membres et 2 (6) membres conjoints

Cotisations dues (2^e envoi fait) :

3 (6) membres

Depuis le 1^{er} septembre 2018

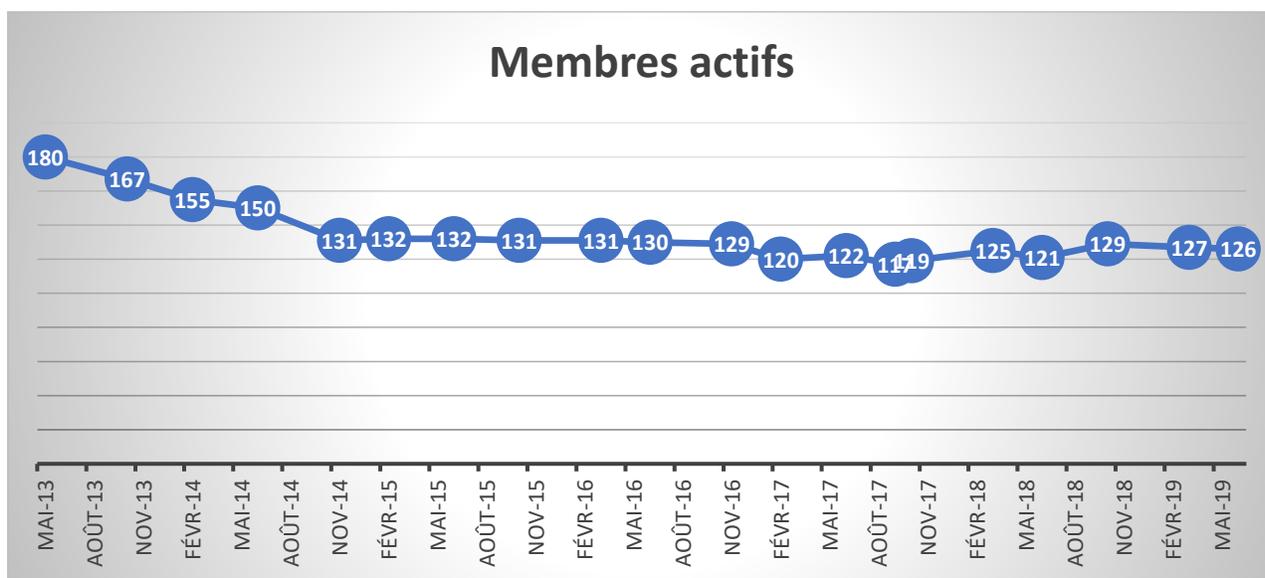
Nouveaux membres : 7 (5)

Nouveaux membres conjoints : 3 (4)

Abonnement	Nombre	Pourcentage
1 an	28 (29)	51,8 % (58 %)
2 ans	10 (9)	18 % (18,5 %)
3 ans	16 (12)	24 % (22,2 %)
Nouvel abonnement.	7 (7)	
Nouvel abonnement. conj.	2 (3)	
Total abonnement.	45 (39)	
Total abonnement. conj.	10 (11)	

3, Recrutement

Voici des statistiques depuis mai 2013.



Nous observons une certaine stabilité.

4. Page Facebook

Notre page Facebook est en fonction depuis le 12 janvier 2013. Nous avons à ce jour **252** (240) mentions « J'aime ».

5. Site Internet.

Le site Internet est en constante évolution. La mise à jour sera faite régulièrement dans les prochains mois, surtout pendant la saison hivernale. Un nouvel onglet a été ajouté sur le site : Paul Vachon. On y trouvera des documents, des ouvrages, des infos reliés à l'ancêtre Paul Vachon. (Encore en construction)

Voici les statistiques de la fréquentation du site Internet depuis octobre 2012.

	Statistiques
Visites sur le site	12 726 (11 515)
Visiteurs	10 948 (9 931)
Pages vues	36 178 (31 943)

6. Les objectifs pour la prochaine année seront :

- Ajouter encore du contenu dans la section « Paul Vachon » sur le site Internet.
- Envoyer des lettres aux membres pour qu'ils sollicitent les membres de leur famille à adhérer à l'association.

Rassemblement de 2020

Notre rassemblement de 2020 aura lieu par vidéoconférence samedi le 12 septembre 2020 à 9 h 30.

En raison des circonstances actuelles causées par la covid-19, lors de la réunion des membres du conseil d'administration tenue le 14 juin dernier, il a été décidé de tenir l'assemblée générale annuelle par vidéoconférence. Pour arriver à prendre cette décision, Maurice Vachon notre webmestre vous a fait parvenir le sondage suivant.

Une invitation à compléter notre sondage a été envoyée à 93 membres de notre association. Il y a eu 31 réponses, ce qui représente 45 membres (48 % de réponse). Voici le résultat du sondage.

Question 1 - Avez-vous déjà assisté au rassemblement et à l'assemblée générale annuelle de l'association?
Réponse Oui 28 Non 3

Question 2 - Le rassemblement et l'assemblée générale annuelle de cette année est prévue pour le 14 septembre 2020 à Saint-Georges de Beauce. N'eut été de la pandémie, aviez-vous l'intention d'y être présent? Réponse Oui 21 Non 10

Question 3 - Si la santé publique autorisait la tenue de rassemblement de 50 personnes et moins, auriez-vous l'intention d'y participer? Réponse Oui 15 Non 9 Ne sais pas...7

Question 4 - Si nous n'avions pas l'autorisation de la santé publique de tenir ce genre de rassemblement, seriez-vous intéressé à assister à l'assemblée générale en mode virtuel?
Réponse Oui 15 Non 11 Ne sais pas...5

Question 5 - Êtes-vous familier avec le système de vidéoconférence Zoom?
Réponse Oui et j'ai déjà utilisé 11 Non 20

Question 6 - Participeriez-vous à notre assemblée générale annuelle en vidéoconférence Zoom? Réponse Oui 15 Non 9 Je ne sais pas...7

Programme proposé pour le rassemblement 2020

- Accueil en guise d'inscription, animateur Maurice Vachon
- Ambiance musicale de Josée Vachon, présentateur Sylvain Vachon
- Programme du rassemblement, par Léandre Vachon
- Hommage à la famille Pomerleau de Saint-Georges, retour sur l'exposition du service des loisirs, par Maurice Vachon
- Assemblée générale annuelle, présidence Pierrette Vachon-L'Heureux
- Hommage à Hervé Pomerleau, Entretien de la présidente avec Pierre C. Poulin
- Ambiance musicale de Josée Vachon, avec Sylvain Vachon
- Clôture du rassemblement : Un mot du comité pour le 25^e anniversaire de l'ADPV

Convocation à l'Assemblée générale annuelle de 2020

Les membres de l'association des descendants de Paul Vachon (Familles Vachon et Pomerleau) sont par la présente convoqués à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu par vidéo conférence :

Date : 12 septembre 2020

Heure : 9 h 30

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle du 24^e anniversaire de l'ADPV
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Amendement aux règlements de l'ADPV
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 14 septembre 2019
5. Rapport d'activité de l'ADPV par la présidente
6. Rapport du registraire
7. États financiers : rapport du trésorier
8. Prolongation du mandat des membres du CA
9. Le rapport du webmestre
10. Questions diverses:
 -
 -
 -
11. Levée de l'assemblée générale.

Amendement aux règlements de l'ADPV

Il est proposé de modifier les règlements de l'association pour permettre les réunions par vidéoconférence. Le libellé suit :

Participation par téléphone ou par vidéoconférence. Des administrateurs et des administratrices peuvent participer à une assemblée du conseil d'administration à l'aide du téléphone et par vidéoconférence. Ces administrateurs et administratrices sont en pareils cas réputés assister à l'assemblée.

Participation par téléphone ou par vidéoconférence. Des membres peuvent participer à l'assemblée générale annuelle à l'aide du téléphone et par vidéoconférence. Ces membres sont en pareils cas réputés assister à l'assemblée.

Comment participer à une réunion par vidéoconférence

Pour ceux et celles qui aimeraient participer à cette rencontre, vous devez faire parvenir un courriel à l'animateur Maurice Vachon lui signifiant votre intérêt.

Voici son adresse courriel : mauricevachon@derytele.com

Vous devrez ouvrir un compte Zoom sur le site Internet : www.zoom.us

Ou/et télécharger l'application Zoom sur votre ordinateur : www.zoom.us/download

Si vous avez de la difficulté, vous pouvez lui envoyer un courriel et il pourra vous aider.

Des informations vous seront envoyées quelques jours avant le rassemblement.

Pour les membres qui n'ont pas accès à Internet, mais qui pourraient participer au rassemblement à l'aide de l'équipement informatique d'un proche, contactez Maurice Vachon soit par téléphone ou par écrit au plus tard le 20 août 2020 au 14, rue du Trèfle, Baie-Saint-Paul, (Québec) G3Z 2H0. Numéro de téléphone 418 222 2811.

Pour les membres qui ne seront pas en mesure de participer à la réunion par vidéoconférence et qui ont des questions ou des commentaires à présenter, vous pouvez les faire parvenir à Maurice Vachon pour le 20 août 2020. Une réponse sera incluse dans le bulletin du mois d'octobre 2020.

Pour de plus amples informations, s'adresser à :

Pierrette Vachon-L'Heureux : 418 687-0589. vachonlheureux@webnet.qc.ca

Maurice Vachon : 418 222-2811. mauricevachon@derytele.com

ou consulter le site internet de l'Association <http://vachon-pomerleau.org>

ou la page Facebook : www.facebook.com/vachonPomerleauOrg

Espace publicitaire et commandites 2020



POUR UNE BONNE AFFAIRE, VOYEZ
DION CHEVROLET BUICK GMC INC.
www.dionchevrolet.com

Richard Dion
Président

2200, rue Sherbrooke
MAGOG, Québec J1X 4Z6
Bur.: (819) 843-6571
Rés.: (819) 847-0303
Fax: (819) 843-6528

**LOCATION
AVIS**

Magog: (819) 868-2847
richard.dion@dionchevrolet.com

Nous vous rappelons que pour ceux et celles qui désirent offrir de la publicité et de la visibilité à leur entreprise, vous devez contacter M. Daniel Pomerleau, administrateur de l'Association par courriel à lmdp@videotron.ca ou au 819 569-0397.

Conseil d'administration

	<p>Pierrette Vachon-L'Heureux Présidente 1115, ave Marguerite-Bourgeoys Québec (Québec) G1S 3Y1 418 687-0589 vachonlheureux@webnet.qc.ca</p>		<p>Francine Vachon Vice-présidente 385, rue Lockwell, app. 420 Québec (Québec) G1R 5J6 418 522-8817 valpaga06@gmail.com</p>
	<p>Éric Pomerleau Trésorier 1201, des Marguerites Saint-Pierre-Île-d'Orléans, (Québec) G0A 4E0 418 995-0551 e.pomerleau@hotmail.com</p>		<p>Maurice Vachon Registraire-webmestre 14, rue du Trèfle Baie-Saint-Paul, (Québec) G3Z 0H2 418 222-2811 mauricevachon@derytele.com</p>
	<p>Marie-Marthe Pomerleau Administratrice 1230, rue des Œillets Sherbrooke (Québec) J1E 1M7 819 565-0655 rcharest2@videotron.ca</p>		<p>Daniel Pomerleau Secrétaire 495, rue Bégin Sherbrooke (Québec) J1G 4J7 819 569-0397 lmdp@videotron.ca</p>
	<p>Léandre Vachon Archiviste-généalogiste 1428, rue Bernier Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1G3 450 349-6141 lenvac@sympatico.ca</p>		<p>Sylvain Vachon Administrateur 2726, rue Maricourt Sherbrooke (Québec) J1K 1R8 819 791-5465 Sylvain.vachon@outlook.com</p>
	<p>Carol Vachon Administrateur 2808, rue Laprade, app. 4 Québec (Québec) G1V 1C1 418 650-0169 vachoncarol@videotron.ca</p>	 <p style="text-align: right;"><i>Il n'en reste que sept en inventaire à 10 \$ chacune</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Contactez Maurice Vachon.</i></p>	

Sollicitation d'articles

Nous sollicitons vos articles pour les publier dans le bulletin. Le prochain bulletin sera publié en octobre 2020. Prière de soumettre vos articles par courriel lenvac@sympatico.ca à Léandre Vachon pour le 15 septembre 2020.



En raison de la covid-19, les réunions du 19 avril et du 14 juin 2020, le conseil d'administration a été tenue par vidéo conférence alors que nous étions en confinement chacun et chacune chez soi à l'exception de Daniel Pomerleau qui s'était déplacé chez sa sœur Marie-Marthe. Cette prise d'écran est de Maurice Vachon, l'animateur de la rencontre. Les membres du conseil d'administration se disent très heureux de cette nouvelle façon de procéder. Les rencontres virtuelles ont été très appréciées et nous remercions notre registraire animateur de nous avoir guidés dans cette activité.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2020

Postes Canada

Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication

Retourner les blocs adresse à l'adresse suivante :

Association des Descendants de Paul Vachon

14, rue du Trèfle Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 0H2

IMPRIMÉ – PRINTED PAPER SURFACE